

**ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES
ORTHODOXES
DE FRANCE**

**ANNUAIRE
DE L'ÉGLISE ORTHODOXE**

aofrance@laposte.net

Alors qu'à la fin du XIXe siècle, on estimait à 20.000 le nombre d'orthodoxes en France, ce nombre, en 1990, était évalué à 200.000.

Aujourd'hui, suite aux récents apports d'une immigration diversifiée, la France compterait entre 600.000 et 700.00 baptisés orthodoxes, français d'origine ou nouveaux fidèles venant de l'ancienne Union Soviétique, de Roumanie, des pays issus de l'ancienne Yougoslavie, et du Moyen-Orient.

Vous trouverez dans cet annuaire :

- Une carte avec tous les lieux de culte orthodoxe en France.
- La présentation de l'Assemblée des Évêques Orthodoxes de France.
- Une liste de tous les lieux de culte par départements.
- La liste des évêques, des prêtres et des diacres.
- Les monastères et les écoles de théologie.
- Les mouvements, institutions et médias.
- Les revues, maisons d'éditions et librairies.
- Les ciergeries et les boutiques.
- Les ateliers de chant liturgique et d'iconographie.

L'Église Orthodoxe en France aujourd'hui

L'Église Orthodoxe en France, s'est structurée à partir des différentes vagues d'émigration, provenant de pays majoritairement orthodoxes.

Ce sont principalement l'émigration russe dans les années 1920, et grecque après 1922, qui ont entraîné un afflux de fidèles nécessitant la création de paroisses et de diocèses.

Alors qu'à la fin du XIXe siècle, on estimait à 20.000 le nombre d'orthodoxes en France, ce nombre, en 1990, était évalué à 200.000.

Aujourd'hui, suite aux récents apports d'une immigration diversifiée, la France compterait entre 600.000 et 700.000 baptisés orthodoxes. Ces nouveaux fidèles viennent de l'ancienne Union soviétique, de Roumanie, des pays issus de l'ancienne Yougoslavie et du Moyen-Orient. A ces fidèles d'origine étrangère s'en ajoute un nombre croissant d'origine française, ayant découvert la foi dans l'Église orthodoxe. L'origine nationale des fidèles explique qu'une bonne partie des paroisses utilisent encore, dans les célébrations, la langue liturgique de leurs « Eglises mères » : grec, slavon, roumain, serbe, bulgare, géorgien, arabe, ukrainien.

Toutefois, le nombre de communautés utilisant le français dans la liturgie et la catéchèse est en croissance continue. C'est en 1927 à Paris, que fut créée la première paroisse de langue française. Depuis, de nouvelles paroisses francophones ont vu le jour, non seulement à Paris, mais sur l'ensemble du territoire. Elles sont devenues majoritaires aujourd'hui, répondant aux besoins pastoraux de fidèles français, mais aussi des enfants et petits-enfants d'immigrés, de plus en plus intégrés à la société française.

On compte en France environ 320 lieux de culte, une petite trentaine de communautés monastiques, trois écoles de théologie, des organisations et de nombreux mouvements de jeunesse.

Les prêtres et les diacres, au nombre de 370, sont en majorité mariés et exercent le plus souvent une activité professionnelle.

Pour des raisons historiques, les paroisses se regroupent en diocèses, constitués à l'origine selon des critères ethniques et dépendant de patriarcats situés en Europe Orientale ou au Moyen-Orient.

Pour institutionnaliser les relations des diocèses ayant juridiction en France, un Comité Interépiscopal orthodoxe fut créé en 1967, dont l'une des missions était de permettre aux juridictions canoniques d'adopter des positions communes dans les relations œcuméniques.

En 1997, lui a succédé l'**Assemblée des Évêques Orthodoxes de France (A.E.O.F.)**, instance de concertation entre évêques. Pour les problèmes communs, elle assume le rôle de porte-parole de l'épiscopat orthodoxe en France.

A cette date, onze évêques sont membres résidents de « l'Assemblée des Évêques Orthodoxes de France » : Le métropolite **Dimitrios (Plumis)** du patriarcat de Constantinople. Le métropolite **Ignace (Alhoushi)** du patriarcat d'Antioche.

Le métropolite **Nestor (Sirotenko)** du patriarcat de Moscou. L'évêque **Justin (Jeremić)** du patriarcat de Serbie. Le métropolite **Joseph (Pop)** et ses deux évêques auxiliaires **Marc (Alric)** et **Nectaire (Petre)** du patriarcat de Roumanie. Le métropolite **Jean (Renneteau)** et ses deux évêques auxiliaires **Syméon (Cossec)** et **Élisée (Germain)** de l'archevêché russe dépendant du patriarcat de Moscou.

D'autres paroisses sur le sol français sont rattachées à des évêques résident à l'étranger : **L'évêque Irénée (Stenberg)** et son évêque auxiliaire **Alexandre (Echevarria)** pour les paroisses russes hors Frontières. Le Métropolite **Abraham (Garmelia)** pour les paroisses du patriarcat de Géorgie. Le Métropolite **Anthonii (Mihalev)** pour les paroisses du patriarcat de Bulgarie.

Chaque laïc orthodoxe, s'il veut être authentiquement orthodoxe, est censé être rattaché à l'une des paroisses ou communautés dépendant de l'un des membres de « l'Assemblée des Évêques Orthodoxes de France », eux-mêmes membres du synode de leur patriarcat respectif.

On doit signaler qu'il existe en France une marge non canonique comportant des groupes plus ou moins importants, ne dépendant aucunement d'un patriarcat orthodoxe.

A ce sujet, l'**Assemblée des Évêques Orthodoxes de France** met en garde contre l'utilisation abusive du nom d'Église Orthodoxe : « L'ecclésiologie orthodoxe est une ecclésiologie de communion qui se manifeste dans l'unité de la foi et du calice, attestée par la succession apostolique et la conciliarité des évêques. Concernant la France, les Églises orthodoxes canoniques sont représentées par tous les évêques qui sont membres de l'**A.E.O.F.** Elle seule est habilitée à manifester l'unité et la canonicité de l'Église orthodoxe dans ce pays. En conséquence, toute personne se prétendant « évêque orthodoxe » sans être en communion avec ladite Assemblée ne peut se prévaloir d'un statut canonique orthodoxe en France. L'Assemblée des Évêques Orthodoxes de France tient donc à mettre en garde les personnes dont la bonne foi pourrait ainsi se trouver surprise et déclare que la responsabilité de l'Église orthodoxe en France ne saurait être aucunement engagée par les activités ou les déclarations de toute personne ou de tout groupe n'étant pas en communion avec elle ».

C'est seulement par son appartenance à une communauté
sous la juridiction d'un évêque canonique
que le fidèle participe à la plénitude
de l'enseignement et
de la vie de
l'Église.